ESTIMATES

Canadian International Trade Tribunal

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/34-2002
ISBN 0-660-62104-5

103-02645/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Canadian International Trade Tribunal

Departmental Performance Report

For the period ending March 31, 2002

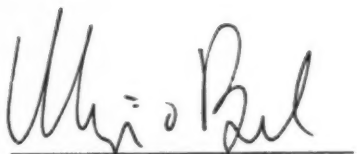

Maurizio Bevilacqua
Secretary of State
International Financial Institutions

Table of Contents

Part I — Chairperson's Message **1**

Part II — Context and Performance **3**
Context 3
Organization 3
Mandate 3
Business Line Description 4
Operating Environment 4
Modern Management 5
Strategic Outcome 6
Performance 6

Part III — Annexes **9**
Annex I — Financial Performance 9
Financial Performance Overview 9
Financial Summary Tables 9
Annex II — Other Information 11
Contact for Further Information and Web Site 11
Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal 11
List of Statutory and Tribunal Reports 11

Part I — Chairperson's Message

I am pleased to present the Departmental Performance Report of the Canadian International Trade Tribunal for fiscal year 2001-2002.

The Tribunal is a key player within Canada's trade remedies system as a result of its jurisdiction under the *North American Free Trade Agreement*, the World Trade Organization (WTO) agreements, the *Canada-Israel Free Trade Agreement*, the *Canada-Chile Free Trade Agreement*, the *Agreement on Procurement of Telecommunications Equipment*, and the *Agreement on Internal Trade*.

From year to year, the Tribunal's main challenge, as a quasi-judicial organization, is to effectively coordinate an externally generated workload made up of dumping and/or subsidizing inquiries, appeals of decisions of the Canada Customs and Revenue Agency, procurement complaints, and tariff relief requests, and to meet all statutory deadlines.

Over the years, I have reported on the Tribunal's efforts to enhance its efficiency and effectiveness through the more extensive use of information technology. In fiscal year 2001-2002, the Tribunal adopted, on an operational basis, an information technology application that allows for the automation of the administrative (official) record in Tribunal proceedings. I am convinced of the benefits of this application for Tribunal members and staff in coping with an increasing workload. It is the Tribunal's objective to make the application available to counsel appearing before the Tribunal in the near future and I am convinced of the benefits they will obtain as well.

In an effort to facilitate stakeholders' interaction with the Tribunal, the Tribunal has made available on its Web site an electronic package entitled "Filing a Procurement Complaint". This package provides potential complainants with an overview of the Tribunal's jurisdiction and process, and allows them to complete their complaint form on line. The Tribunal will pursue its efforts to identify and implement such applications.

The Departmental Performance Report for 2001-2002 demonstrates it's the Tribunal's commitment to supporting a fair and open trade system and to being accessible to stakeholders through the more extensive use of information technology.

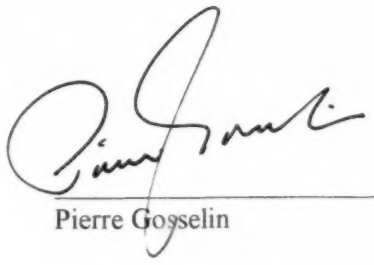

Pierre Gosselin

Part II — Context and Performance

Context

Organization

The Tribunal is an independent quasi-judicial body that carries out its statutory responsibilities in an autonomous and impartial manner and reports to Parliament through the Minister of Finance.

The Tribunal may be composed of up to nine full-time members, including a Chairperson and two Vice-Chairpersons, who are appointed by the Governor in Council for a term of up to five years. A maximum of five additional members may be temporarily appointed. The Chairperson is the Chief Executive Officer responsible for the assignment of members and for the management of the Tribunal's work.

Members of the Tribunal are supported by a permanent staff of 86 people. Its principal officers are the Secretary, responsible for corporate management, public relations, dealings with other government departments and other governments, and the court registry functions of the Tribunal; the Executive Director, Research, responsible for the investigative portion of inquiries, the economic and financial analysis of firms and industries, the investigation of complaints by potential suppliers concerning any aspect of the procurement process and other fact finding required for Tribunal inquiries; and the General Counsel, responsible for the provision of legal services.

Mandate

The Tribunal derives its authority from the *Canadian International Trade Tribunal Act* (CITT Act), which received Royal Assent on September 13, 1988.

The Tribunal's mandate is to:

- conduct inquiries into whether dumped or subsidized imports have caused, or are threatening to cause, material injury to a domestic industry;
- hear appeals of decisions of the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) made under the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and the *Special Import Measures Act* (SIMA);
- conduct inquiries into complaints by potential suppliers concerning federal government procurement that is covered by the *North American Free Trade Agreement* (NAFTA), the *Agreement on Internal Trade* (AIT), the *Agreement on Government Procurement* (AGP), and the *Agreement on Procurement of Telecommunications Equipment*;
- conduct investigations into requests from Canadian producers for tariff relief on imported textile inputs that they use in their production operations;

- conduct safeguard inquiries into complaints by domestic producers that increased imports are causing, or threatening to cause, serious injury to domestic producers; and
- conduct inquiries and provide advice on such economic, trade and tariff issues as are referred to the Tribunal by the Governor in Council or the Minister of Finance.

Business Line Description

Because of its mandate and structure, the Tribunal has one business line — to act as an administrative court for dumping and subsidizing inquiries, appeals from CCRA decisions on customs and excise matters, and procurement complaints and as an advisor to the government or the Minister of Finance on a broad range of trade, economic or tariff-related matters.

The Tribunal's decisions may be reviewed by or appealed to, as appropriate, the Federal Court of Canada and, ultimately, the Supreme Court of Canada, or a binational panel under NAFTA, in the case of a decision affecting U.S. and/or Mexican interests. Governments that are members of the World Trade Organization (WTO) may appeal the Tribunal's decisions to a dispute settlement panel under the WTO *Understanding on Rules and Procedures Governing the Settlement of Disputes*.

The objective of the Tribunal's business line is to ensure that Canada can rely on a fair and efficient trade remedies system and that the government, through the Tribunal's fact-finding inquiries and standing references, can formulate strategies aimed at making Canadian producers more competitive in the global trade environment.

Operating Environment

The economic climate is a key external factor affecting the Tribunal's work. It is a responsive institution reacting entirely to external demand. Downturns in the domestic and global economies usually lead to the deterioration of markets and to increased competition for the remaining business. At such times, domestic producers become increasingly sensitive to competition from imports and increasingly likely to seek protection against them. This generally leads to a larger number of inquiries in response to dumping and/or subsidizing complaints under SIMA.

NAFTA, the AGP and the *Agreement on the Procurement of Telecommunications Equipment* require signatory governments to maintain an independent bid challenge (complaint) authority. The CITT Act establishes the Tribunal as the complaint authority for Canada. The Tribunal is also the bid challenge authority under the AIT. As the bid challenge authority for federal government procurement, the Tribunal determines whether the government institution responsible for the procurement under review has met the requirements of international and national trade agreements and Canadian legislation. Furthermore, the *Canada-Israel Free Trade Agreement* and the *Canada-Chile Free Trade Agreement* have provisions by which global safeguard inquiries in respect of goods imported from Israel and Chile can be conducted by the Tribunal.

The Tribunal also hears appeals of CCRA decisions made under the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and SIMA.

Pursuant to a standing reference from the Minister of Finance, the Tribunal investigates requests from domestic producers for tariff relief on imported textile inputs for use in their manufacturing operations, and makes recommendations in respect of those requests to the Minister of Finance.

Finally, the Tribunal may be asked to conduct inquiries and provide advice on such economic, trade and tariff issues as are referred to the Tribunal by the Governor in Council or the Minister of Finance.

Strategic Priorities

The Tribunal has established the following priorities:

- to maintain the quality of the Tribunal's findings, determinations and recommendations;
- to hear cases and make decisions expeditiously on matters that fall within the Tribunal's jurisdiction pursuant to acts of Parliament or regulations; and
- to maintain the Tribunal's independence and accessibility as a quasi-judicial organization.

Modern Management

Service Improvement Initiative

The Tribunal offers services to the public in both official languages. Such services include the provision of information to the public regarding the Tribunal's mandate and functions, over-the-counter services, written and oral communications with the public and the reception of documents relevant to eventual proceedings before the Tribunal.

The emphasis is on accessibility to the Tribunal's services and resources, as well as timely responses to stakeholders.

"Government On-Line" Initiative

The Tribunal continues to make significant efforts to enhance service delivery to its stakeholders through the use of information technology. In fiscal year 2001-2002, the Tribunal made available on its Web site an electronic package entitled "Filing a Procurement Complaint". In addition to providing access to relevant legislative and regulatory documents and various agreements governing the jurisdiction of the Tribunal as the bid challenge (complaint) authority for federal government procurement, the package provides potential complainants with an overview of the Tribunal's process and allows them to complete their complaint form on line.

The Tribunal has implemented an information technology application that allows for the automation of the administrative (official) record in its proceedings. This application is of

great assistance to Tribunal members and staff as a research aid. Staff use the application for the preparation of various documents related to an inquiry. It is also of assistance to Tribunal members during their deliberative process. In the near future, it is the intention of the Tribunal to make the application available to counsel and parties participating in Tribunal proceedings. Finally, the Tribunal plans to use the application during hearings and believes that it will be of great assistance in managing the hearing process.

Strategic Outcome

In light of the key results identified below, the Tribunal is in a position to continue to be a key player in Canada's trade remedies system.

Provides to Canadians:	To be demonstrated by:
Support of a fair and open trade system	➢ Upholding of the Tribunal's decisions by national and international appeal bodies. ➢ Implementation of the Tribunal's recommendations by the government. ➢ Publication of the Tribunal's decisions in a timely way. ➢ Tribunal's decisions viewed as fair and impartial by domestic and international stakeholders.

Performance

The Tribunal's challenge is to support a fair and open trade system. The Tribunal's performance is assessed against the following criteria.

- **Upholding of the Tribunal's Decisions by National and International Appeal Bodies**

The Tribunal's decisions may be reviewed by or appealed to the Federal Court of Canada, or a binational panel under NAFTA or a WTO dispute settlement panel.

Of the 14 cases investigated by the Tribunal pursuant to SIMA during fiscal year 2001-2002, 3 decisions were appealed to the Federal Court of Canada. One appeal was withdrawn and 2 were in progress at year end. As for the Tribunal's 2 decisions issued in the previous fiscal year that were appealed to the Federal Court of Canada, they were still in progress at year end. Two decisions from fiscal years 1999-2000 and 2000-2001 were the subject of a review by a binational panel under NAFTA. The Tribunal's decision in one case was affirmed and the other was still suspended at year end. No Tribunal decisions were appealed to a WTO dispute settlement panel.

As for Tribunal decisions regarding appeals from CCRA decisions under the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and SIMA, the Federal Court of Canada dealt with 10 appeals of Tribunal decisions. The results of these appeals were as follows: 4 were discontinued, 5 were dismissed and 1 was allowed.

Of the 32 cases determined on merit pursuant to the Tribunal's bid challenge authority for federal government procurement under NAFTA, the AIT and the AGP, 7 determinations were appealed to the Federal Court of Canada. The Federal Court dismissed 2 applications and 5 were in progress at year end. As for applications regarding the Tribunal determinations issued in fiscal years 1999-2000 and 2000-2001, 3 applications were dismissed, 2 were allowed and 1 was allowed in part.

- **Implementation of the Tribunal's Recommendations by the Government**

As the bid challenge authority for federal government procurement, the Tribunal makes determinations that may consist of a recommendation to the government institution (such as retendering, re-evaluating or providing compensation) and the award of reasonable costs to a prevailing complainant.

In fiscal year 2001-2002, the Tribunal made 32 determinations, 11 of which included recommendations. Of these recommendations, 7 were implemented by the government institution, 2 were not implemented and 2 are held in abeyance pending the outcome of applications for judicial review.

As for its mandate under the textile reference, the Tribunal makes recommendations to the Minister of Finance on whether tariff relief should be granted on imported textile inputs. Six recommendations were issued to the Minister of Finance in 2001-2002. Three recommendations were implemented by the Minister of Finance, and the remaining three were still under consideration at the end of this fiscal year.

- **Publication of the Tribunal's Decisions in a Timely Way**

The Tribunal's decisions regarding dumping and/or subsidizing and procurement complaints are subject to statutory deadlines. In fiscal year 2001-2002, 45 decisions were issued covering these two areas of the Tribunal's mandate. All decisions were issued within the statutory deadlines.

As for appeals of CCRA decisions, the Tribunal issued 59 decisions. The Tribunal's objective is to issue its decisions, which are not subject to statutory deadlines, within 120 days of the hearing. The Tribunal did not systematically meet the 120-day deadline. Due to its diversified mandate, the Tribunal must ensure that those areas of its mandate that are subject to statutory deadlines are dealt with on a priority basis.

- **Tribunal's Decisions viewed as Fair and Impartial by Domestic and International Stakeholders**

The Tribunal has established the Bench and Bar Committee to promote discussion on issues of importance with the Canadian Bar Association and trade consultants. Meetings

are held on a semi-annual basis and allow participants to present their views and concerns about the Tribunal's processes and procedures and allow the Tribunal to seek the views of stakeholders on proposed initiatives.

The Tribunal also communicates with its stakeholders to seek their views when considering the introduction of new procedures. It also issues practice notices and guidelines to convey its new procedures to the community at large.

These consultative mechanisms allow the Tribunal to remain accessible to various groups of stakeholders and to take advantage of their points of view.

Part III — Annexes

Annex I — Financial Performance

Financial Performance Overview

The Tribunal started the year with authorities of $8.7 million. Supplementary estimates in the amount of $371,900 were then approved to allow the carryforward of the previous years' lapses. Treasury Board approved a sum of $454,000 for the negotiated salary increases. Finally, an additional sum of $50,000 was paid for the Employee Benefit Plan, thereby increasing the authorities to $9.6 million. In 2001-2002, the Tribunal spent $9.3 million of its total authorities of $9.6 million. The surplus of approximately $313,000 represents 4 percent of the resources allocated to the Tribunal in the Main Estimates. The one-time Operating Budget rule allows departments and organizations to carry forward 5 percent of the allocated resources from the Main Budget. Inasmuch as the Tribunal may receive instructions from the Governor General in Council or the Minister of Finance to initiate enquiries on economic, commercial or tariff issues, whenever possible, it tries to maintain a reserve in order to respond to such unexpected requests.

Financial Summary Tables

Financial Table 1

Financial Requirements by Authority
(thousands of dollars)

		2001-2002		
Vote		Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Canadian International Trade Tribunal			
25	Operating Expenditures	7,554	8,380	8,067
(S)	Contributions to Employee Benefit Plan	1,192	1,242	1,242
	Total	**8,746**	**9,622**	**9,309**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Financial Table 2

Departmental Planned versus Actual Spending (thousands of dollars)

	2001-2002		
Business Line	**Planned**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian International Trade Tribunal			
FTEs	94	94	91
Operating	8,746	9,622	9,309
Total Net Expenditures	**8,746**	**9,622**	**9,309**
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues	-	-	-
Cost of Services Provided by Other Departments	2,083	2,083	2,121
Net Cost of the Program	**10,829**	**11,705**	**11,430**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Financial Table 3

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending (thousands of dollars)

			2001-2002		
Business Line	**Actual 1998-99**	**Actual 2000-2001**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian International Trade Tribunal	8,486	8,771	8,746	9,622	9,309
Total	**8,486**	**8,771**	**8,746**	**9,622**	**9,309**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Annex II — Other Information

Contact for Further Information and Web Site

The Secretary
Canadian International Trade Tribunal
Standard Life Centre
333 Laurier Avenue West
17th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0G7

Telephone:	(613) 993-3595
Fax:	(613) 998-1322
E-mail:	secretary@citt-tcce.gc.ca
Tribunal's Web Site:	www.citt-tcce.gc.ca

Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal

Canadian International Trade Tribunal Act	R.S.C. 1985 (4th Supp.), c. 47
Customs Act	R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 1
Excise Tax Act	R.S.C. 1985, c. E-15
Special Import Measures Act	R.S.C. 1985, c. S-15
Softwood Lumber Products Export Charge Act	R.S.C. 1985 (3d Supp.), c. 12
Energy Administration Act	R.S.C. 1985, c. E-6
Canadian International Trade Tribunal Regulations	S.O.R./89-35
Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations	S.O.R./93-602
Canadian International Trade Tribunal Rules	S.O.R./91-499

List of Statutory and Tribunal Reports

Annual Report

- 1989-90 to 2001-2002

Bulletin

- 1995-2001

Guides

- Introductory Guide to the Canadian International Trade Tribunal
- Procurement Review Process - A Descriptive Guide
- Textile Reference Guide

Pamphlets

- Information on Appeals from Customs, Excise and SIMA Decisions
- Information on Dumping and Subsidizing Inquiries and Reviews
- Information on Economic, Trade and Tariff Inquiries
- Information on Import Safeguard Inquiries and Measures
- Information on Procurement Review
- Information on Textile Tariff Investigations

Textile Reference: Annual Status Report

- 1994-95 to 2000-2001

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal canadien du commerce extérieur

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/34-2002
ISBN 0-660-62104-5

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Tribunal canadien du commerce extérieur

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la
période se terminant
le 31 mars 2002

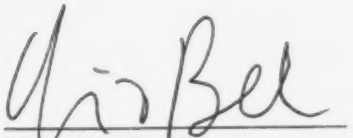

Maurizio Bevilacqua
Ministre d'État, Institutions financières internationales

Table des matières

Partie I — Message du président **1**

Partie II — Contexte et rendement **3**
Contexte 3
Organisation 3
Mandat 3
Description du secteur d'activité 4
Contexte opérationnel 4
Gestion moderne 5
Résultats stratégiques 6
Rendement 7

Partie III — Annexes **9**
Annexe I — Rendement financier 9
Aperçu du rendement financier 9
Tableaux financiers récapitulatifs 9
Annexe II — Autres renseignements 11
Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements et site Web 11
Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur 11
Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du Tribunal 12

Partie I — Message du président

Je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Tribunal canadien du commerce extérieur pour l'exercice 2001-2002.

Le Tribunal est un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux du Canada, en raison de sa compétence aux termes de l'*Accord de libre-échange nord-américain*, des accords de l'Organisation mondiale du commerce, de l'*Accord de libre-échange Canada-Israël*, de l'*Accord de libre-échange Canada-Chili*, de l'*Accord sur les marchés d'équipements de télécommunications*, et de l'*Accord sur le commerce intérieur*.

D'une année à l'autre, le principal défi du Tribunal en tant qu'organisme quasi judiciaire est de coordonner de façon efficace une charge de travail entièrement générée par des demandes qui dépendent de facteurs externes et de respecter les délais législatifs. La charge de travail est constituée d'enquêtes sur le dumping et/ou le subventionnement, d'appels des décisions de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, de plaintes concernant les marchés publics et d'enquêtes concernant des demandes d'allégement tarifaire.

Au cours des années, j'ai fait rapport sur les efforts du Tribunal en vue d'améliorer son efficacité et son efficience en ayant davantage recours à la technologie de l'information. Durant l'exercice 2001-2002, le Tribunal a adopté, sur une base opérationnelle, une application de la technologie de l'information qui permet d'automatiser le dossier administratif (officiel) dans les enquêtes du Tribunal. Je suis convaincu des bénéfices de cette application pour les membres et le personnel du Tribunal qui doivent composer avec une charge de travail toujours grandissante. Je suis également convaincu des bénéfices que sauront tirer de cette application les conseillers comparaissant devant le Tribunal puisque ce dernier a l'intention de mettre cette application à leur disposition dans un avenir rapproché.

Dans le cadre de ses efforts pour faciliter l'interaction des intervenants avec le Tribunal, ce dernier a affiché sur son site Web une trousse électronique intitulée « Compléter une plainte de marché public ». La trousse donne aux parties plaignantes potentielles un aperçu de la compétence du Tribunal et de sa procédure, et leur permet de remplir leur formule de plainte en ligne. Le Tribunal va poursuivre ses efforts en vue d'identifier et de mettre en œuvre d'autres applications de ce genre.

Le Rapport ministériel sur le rendement du Tribunal pour l'exercice 2001-2002 démontre son engagement à appuyer un système de recours commerciaux juste et ouvert et à être accessible aux intervenants par le biais d'une utilisation accrue de la technologie de l'information.

Pierre Gosselin

Partie II — Contexte et rendement

Contexte

Organisation

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire et indépendant qui assume ses responsabilités législatives d'une façon impartiale et autonome et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Le Tribunal peut compter neuf membres à plein temps, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Cinq membres supplémentaires, au plus, peuvent être nommés temporairement. Le président est le premier dirigeant et est responsable de l'affectation des membres et de la gestion des affaires internes du Tribunal.

Les membres du Tribunal peuvent compter sur l'appui d'un effectif de 86 employés. Ses principaux agents sont le secrétaire, responsable de la gestion intégrée, des relations publiques, des échanges avec les autres ministères gouvernementaux et les gouvernements ainsi que des fonctions de greffier du Tribunal; le directeur exécutif de la Recherche, chargé de la recherche dans le cadre d'enquêtes, de l'analyse économique et financière des entreprises et des industries, de l'examen des plaintes déposées par des fournisseurs éventuels portant sur n'importe quel aspect de la procédure d'adjudication des marchés publics ainsi que de la recherche des faits exigée dans le cadre des enquêtes du Tribunal; et l'avocat général, responsable de la prestation de services juridiques.

Mandat

Le Tribunal détient son mandat aux termes de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* (Loi sur le TCCE), qui a reçu la sanction royale le 13 septembre 1988.

Le Tribunal est habilité à :

- mener des enquêtes afin de déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé, ou menacent de causer, un dommage sensible à une branche de production nationale;
- entendre les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI);
- enquêter sur des plaintes déposées par des fournisseurs éventuels concernant les marchés publics fédéraux visés par l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA), l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI), l'*Accord sur les marchés publics* (AMP) et l'*Accord sur les marchés d'équipements de télécommunications*;

- enquêter sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui souhaitent obtenir des allégements tarifaires sur des intrants textiles importés dans le cadre de leurs activités de production;
- mener des enquêtes sur les mesures de sauvegarde relativement aux plaintes déposées par des producteurs nationaux qui soutiennent que l'augmentation des importations cause, ou menace de causer, un dommage grave aux producteurs nationaux;
- enquêter et donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances saisit le Tribunal.

Description du secteur d'activité

Étant donné son mandat et sa structure, le Tribunal s'occupe d'un seul secteur d'activité — celui d'agir à titre de tribunal administratif relativement à des enquêtes sur le dumping et le subventionnement, à des appels de décisions rendues par l'ADRC en matière de douanes et d'accise, et à des plaintes concernant les marchés publics, et d'agir à titre de conseiller du gouvernement ou du ministre des Finances relativement à une vaste gamme de questions touchant les intérêts commerciaux, économiques ou tarifaires.

Les décisions du Tribunal peuvent, selon le cas, être réexaminées ou portées en appel devant la Cour fédérale du Canada et, finalement, la Cour suprême du Canada, ou devant un groupe spécial binational formé en vertu de l'ALÉNA lorsqu'il s'agit d'une décision touchant les intérêts des États-Unis ou du Mexique. Les gouvernements membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peuvent interjeter appel des décisions du Tribunal auprès d'un groupe spécial de règlement des différends formé en vertu du *Mémorandum d'accord concernant les règles et procédures régissant le règlement des différends* de l'OMC.

L'objectif du secteur d'activité du Tribunal est d'assurer l'existence au Canada d'un système de recours commerciaux juste et efficace et de permettre au gouvernement de formuler, à l'aide des enquêtes factuelles et des mandats permanents du Tribunal, des stratégies qui ont pour but de rendre les producteurs canadiens plus compétitifs dans le contexte du commerce mondial.

Contexte opérationnel

La conjoncture économique est l'un des principaux facteurs externes qui influent sur les activités du Tribunal qui est un organisme attentif répondant exclusivement à une demande externe. Le ralentissement de l'activité économique au pays et dans le monde entraîne habituellement une détérioration des marchés et une augmentation de la concurrence pour les commerces qui demeurent. Dans un tel contexte, les producteurs nationaux sont de plus en plus vulnérables à la concurrence livrée par les importations et sont plus portés à demander une protection contre celles-ci. Cela se traduit généralement par un plus grand nombre d'enquêtes en réponse à des plaintes liées au dumping ou au subventionnement déposées aux termes de la LMSI.

L'ALÉNA, l'AMP et l'*Accord sur les marchés d'équipements de télécommunications* exigent que les gouvernements signataires établissent un organisme indépendant chargé d'examiner les contestations des offres (les plaintes). Conformément à la Loi sur le TCCE, le Tribunal est l'organisme chargé de cette tâche au Canada. Le Tribunal est aussi l'organisme chargé d'examiner les contestations des offres en vertu de l'ACI. À titre d'organisme chargé d'examiner les plaintes concernant la procédure de passation de marchés publics fédéraux, le Tribunal détermine si l'institution fédérale responsable du marché public qui fait l'objet de l'examen a respecté les obligations prescrites dans les lois canadiennes ainsi que dans les accords nationaux et internationaux sur le commerce. De plus, l'*Accord de libre-échange Canada-Israël* et l'*Accord de libre-échange Canada-Chili* prévoient que le Tribunal puisse être appelé à mener des enquêtes sur les mesures de sauvegarde globales concernant des marchandises importées d'Israël et du Chili.

Le Tribunal entend également les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ADRC aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la LMSI.

Conformément à un mandat permanent que lui a confié le ministre des Finances, le Tribunal enquête sur des demandes présentées par des producteurs nationaux qui souhaitent obtenir des allégements tarifaires sur les intrants textiles importés dans le cadre de leurs activités de production et présente ses recommandations à cette fin au ministre des Finances.

Finalement, le Tribunal peut devoir faire enquête et donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont il est saisi par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances.

Priorités stratégiques

Le Tribunal a établi les priorités suivantes :

- maintenir la qualité des conclusions, des décisions et des recommandations du Tribunal;
- entendre des causes et rendre des décisions avec promptitude sur les questions qui relèvent de la compétence du Tribunal conformément aux lois du Parlement ou aux règlements;
- maintenir l'autonomie et l'accessibilité du Tribunal à titre d'organisme quasi judiciaire.

Gestion moderne

Initiative d'amélioration du service

Le Tribunal offre des services au public dans les deux langues officielles. Ces services incluent la fourniture de renseignements au public concernant le mandat et les fonctions du Tribunal, les services au comptoir, les communications écrites et orales avec le public, et la réception de documents se rapportant à d'éventuelles procédures devant le Tribunal.

La priorité est l'accessibilité aux services et aux ressources du Tribunal ainsi que les réponses en temps opportun aux intervenants.

Initiative « Gouvernement en ligne »

Le Tribunal continue à consentir des efforts importants pour améliorer la prestation de services à ses intervenants par l'entremise de la technologie informatique. Au cours de l'exercice 2001-2002, le Tribunal a affiché sur son site Web une trousse électronique intitulée « Compléter une plainte de marché public ». En plus de donner accès aux documents législatifs et réglementaires pertinents, ainsi qu'aux divers accords régissant le mandat du Tribunal en tant qu'organisme de contestation des offres ayant trait aux marchés publics du gouvernement fédéral, la trousse d'information donne aux parties plaignantes potentielles un aperçu de la procédure du Tribunal et leur permet de remplir leur formule de plainte en ligne.

Le Tribunal a aussi mis en œuvre une application de la technologie informatique qui permet l'automatisation du dossier administratif de sa procédure. Cette application est des plus utiles aux membres et au personnel du Tribunal. Le personnel l'utilise pour la préparation de divers documents pertinents à l'enquête. Elle est également des plus utiles aux membres lors de leurs délibérations. Le Tribunal entend donner, dans un avenir rapproché, accès à cette application aux conseillers et parties participant aux enquêtes du Tribunal. Finalement, le Tribunal prévoit utiliser l'application lors des audiences et est de l'avis qu'elle sera des plus utiles à la gestion des audiences.

Résultats stratégiques

Compte tenu des résultats clés énumérés plus bas, le Tribunal est bien positionné pour continuer de jouer un rôle principal à l'intérieur du système canadien de recours commerciaux.

Fournit aux Canadiens :	Sera démontré par :
Le soutien d'un système de recours commerciaux juste et ouvert	➢ Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux. ➢ La mise en application des recommandations du Tribunal par le gouvernement. ➢ La publication des décisions du Tribunal en temps opportun. ➢ Décisions du Tribunal considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux.

Rendement

Le défi que doit relever le Tribunal est d'assurer l'existence d'un système commercial juste et ouvert. Dans ce contexte, le rendement du Tribunal est évalué en fonction des critères suivants.

- **Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux**

Les décisions du Tribunal peuvent faire l'objet d'un examen ou d'un appel devant la Cour fédérale du Canada, devant un groupe spécial binational aux termes de l'ALÉNA ou devant un groupe spécial de règlement des différends de l'OMC.

Des 14 causes faisant l'objet d'enquêtes par le Tribunal aux termes de la LMSI au cours de l'exercice 2001-2002, 3 décisions ont été portées en appel devant la Cour fédérale du Canada. Un appel a été retiré et les deux autres étaient toujours à l'étude à la fin de l'exercice. Quant aux 2 décisions du Tribunal rendues au cours de l'exercice précédent et portées en appel devant le Cour fédérale du Canada, elles étaient toujours à l'étude à la fin de l'exercice. Deux décisions des exercices 1999-2000 et 2000-2001 ont fait l'objet d'un réexamen par un groupe spécial binational en vertu de l'ALÉNA. La décision du Tribunal a été confirmée dans une des causes et la procédure était toujours suspendue dans l'autre. Aucune décision du Tribunal n'a été portée en appel devant un groupe de règlement des différends de l'OMC.

En ce qui a trait aux décisions du Tribunal portant sur des appels de décisions de l'ADRC aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la LMSI, la Cour fédérale du Canada a traité 10 appels de décisions du Tribunal. Les résultats ont été les suivants : 4 appels ont été abandonnés, 5 appels ont été rejetés et 1 appel a été admis.

Des 32 causes tranchées sur le fond par le Tribunal en tant qu'organisme de contestations des offres des marchés publics du gouvernement fédéral sous l'ALÉNA, l'ACI et l'AMP, 7 décisions ont été portées en appel devant la Cour fédérale du Canada. La Cour fédérale a rejeté 2 des appels et les 5 autres étaient à l'étude à la fin de l'exercice. En ce qui a trait aux appels des décisions rendues par le Tribunal aux cours des exercices 1999-2000 et 2000-2001, les résultats ont été les suivants : 3 appels ont été rejetés, 2 appels ont été admis et 1 appel a été admis en partie.

- **La mise en application des recommandations du Tribunal par le gouvernement**

À titre d'organisme chargé d'examiner les plaintes concernant la procédure de passation des marchés publics fédéraux, le Tribunal rend des décisions qui peuvent renfermer une recommandation à l'égard de l'institution fédérale (nouvel appel d'offres, réévaluation des soumissions ou versement d'une indemnité) et le remboursement des frais raisonnables engagés par une partie plaignante qui a gain de cause.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Tribunal a rendu 32 décisions, dont 11 comprenaient des recommandations. Sept de ces recommandations ont été mises en

application par l'institution fédérale, 2 n'ont pas été mises en application et 2 d'entre elles sont en suspens en attendant le résultat de demandes d'examen judiciaire.

Relativement à ses activités afférentes à la saisine sur les textiles, le Tribunal présente des recommandations au ministre des Finances quant à savoir si un allégement tarifaire doit être octroyé sur des intrants textiles importés. Au cours de l'exercice 2001-2002, six recommandations ont été présentées au ministre des Finances. Trois recommandations ont été mises en application par le ministre des Finances, et les trois autres étaient toujours à l'étude à la fin de l'exercice.

- **La publication des décisions du Tribunal en temps opportun**

Les décisions du Tribunal ayant trait au dumping ou au subventionnement ainsi que celles sur les plaintes concernant les marchés publics sont assujetties à des délais législatifs. Au cours de l'exercice 2001-2002, 45 décisions ayant trait à ces deux volets du mandat du Tribunal ont été rendues et, dans toutes ces affaires, les délais législatifs ont été respectés.

Eu égard aux appels de décisions de l'ADRC qui ne sont pas assujetties à des délais législatifs, le Tribunal a rendu 59 décisions. L'objectif du Tribunal est de rendre ses décisions dans les 120 jours suivant l'audience. Le Tribunal n'a pas respecté de façon systématique le délai de 120 jours. En raison de son mandat diversifié, le Tribunal doit s'assurer que les volets de son mandat assujettis à des délais législatifs sont traités de façon prioritaire.

- **Décisions du Tribunal considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux**

Le Tribunal a établi le Comité de la magistrature et du barreau afin de promouvoir l'échange de points de vue sur des questions d'importance avec l'Association du Barreau canadien et les experts-conseils en commerce. Les réunions ont lieu deux fois l'an et permettent aux participants de présenter leurs points de vue et leurs préoccupations sur les processus et procédures du Tribunal. Celles-ci permettent également au Tribunal d'obtenir les points de vue des intervenants sur des initiatives proposées.

De plus, le Tribunal communique avec ses intervenants pour obtenir leurs points de vue quand il prévoit introduire de nouvelles procédures. Il publie également des notes de procédure et des lignes directrices pour présenter ses nouvelles procédures à la collectivité générale.

Ces mécanismes de consultation permettent au Tribunal de demeurer accessible aux divers groupes d'intervenants et de bénéficier de leurs points de vue.

Partie III — Annexes

Annexe I — Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Le Tribunal a commencé l'année avec des autorisations de 8,7 millions de dollars. Un budget supplémentaire de 371 900 $ a ensuite été approuvé pour reporter les fonds non utilisés des années précédentes. Le Conseil du Trésor a approuvé une somme de 454 000 $ pour les augmentations salariales négociées. Finalement, un montant additionnel de 50 000 $ a été versé pour les régimes d'avantages sociaux des employés, augmentant ainsi le total des autorisations à 9,6 millions de dollars. En 2001-2002, le Tribunal a dépensé 9,3 millions de dollars de ses autorisations totales de 9,6 millions de dollars. L'excédent d'environ 313 000 $ constitue 4 % des ressources allouées au Tribunal dans le budget des dépenses principal. La règle du Budget de fonctionnement unique permet aux ministères et aux organismes de faire un report de fonds de 5 p. 100 des ressources allouées dans le budget des dépenses principal. Étant donné que le Tribunal peut être instruit par la Gouverneure générale en Conseil ou le Ministre des Finances de faire enquête sur des questions économiques, commerciales ou tarifaires, le Tribunal essaie, dans la mesure du possible, de garder une réserve afin de pouvoir répondre à ces demandes imprévues.

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau financier 1

Besoins financiers par autorisation
(en milliers de dollars)

		2001-2002		
Crédit		**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
	Tribunal canadien du commerce extérieur			
25	Dépenses de fonctionnement	7 554	8 380	8 067
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 192	1 242	1 242
	Total	**8 746**	9 622	**9 309**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 2

Dépenses prévues du ministère par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

	2001-2002		
Secteur d'activité	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Tribunal canadien du commerce extérieur			
ETP	94	94	91
Fonctionnement	8 746	9 622	9 309
Total des dépenses nettes	**8 746**	**9 622**	**9 309**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	-	-	-
Coût des services offerts par d'autres ministères	2 083	2 083	2 121
Coût net du programme	**10 829**	**11 705**	**11 430**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

			2000-2001		
Secteur d'activité	**Dépenses réelles 1999-2000**	**Dépenses réelles 2000-2001**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Tribunal canadien du commerce extérieur	8 486	8 771	8 746	9 622	9 309
Total	**8 486**	**8 771**	**8 746**	**9 622**	**9 309**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Annexe II — Autres renseignements

Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements et site Web

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
17e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Téléphone :	(613) 993-3595
Télécopieur :	(613) 998-1322
Courriel :	secretaire@tcce-citt.gc.ca
Site Web du Tribunal :	www.tcce-citt.gc.ca

Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	L.R.C. 1985 (4e suppl.), c. 47
Loi sur les douanes	L.R.C. 1985 (2e suppl.), c. 1
Loi sur la taxe d'accise	L.R.C. 1985, c. E-15
Loi sur les mesures spéciales d'importation	L.R.C. 1985, c. S-15
Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre	L.R.C. 1985 (3e suppl.), c. 12
Loi sur l'administration de l'énergie	L.R.C. 1985, c. E-6
Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./89-35
Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics	D.O.R.S./93-602
Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./91-499

Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du Tribunal

Rapport annuel

- De 1989-1990 à 2001-2002

Bulletin

- 1995-2001

Guides

- Guide d'introduction au Tribunal canadien du commerce extérieur
- Guide de la saisine sur les textiles
- Guide du mécanisme d'examen des marchés publics

Brochures

- Information sur l'examen des marchés publics
- Information sur les appels de décisions concernant les douanes, l'accise et la LMSI
- Information sur les enquêtes concernant les tarifs sur les textiles
- Information sur les enquêtes de sauvegarde contre les importations et les mesures afférentes
- Information sur les enquêtes économiques, commerciales et tarifaires
- Information sur les enquêtes et les réexamens concernant le dumping et le subventionnement

Saisine sur les textiles : Rapport de situation annuel

- De 1994-1995 à 2000-2001